

La vertu se tient au milieu : qu'est-ce à dire ? Nous parlons des vertus chez les hommes et par conséquent si l'objet honoré par la vertu est infini, il ne faut pas oublier que le sujet qui pratique cette vertu n'est pas infini. Ses facultés sont bornées, son temps également ; sa faiblesse donne à penser qu'on ne lui demande rien d'excessivement difficile. Les devoirs à remplir sont nombreux et variés. Il est donc naturel de supposer que la vertu ou l'habitude d'agir conformément à l'ordre et à la droite raison, ait une certaine proportion, de sorte que le devoir de l'homme soit accompli d'un côté, et que de l'autre côté le joug ne soit pas accablant. Lorsque la vertu atteint cette proportion convenable, elle est égale à sa mesure, à sa règle qui est l'ordre. L'égalité avec sa règle, voilà pour la vertu l'état normal. Cette égalité rarement mathématique, et le plus souvent pouvant se mouvoir entre des limites que la raison détermine, et qui de plus entrent en compte avec les besoins et les circonstances auxquels sont soumis les individus, peut être violée par l'homme par excès ou par défaut. L'homme excède non pas sans doute en faisant trop bien, mais en multipliant des actes dont le nombre est déterminé par la raison ou bien en produisant certains actes avec une intensité ou suivant un mode qui n'a pas sa raison d'être. Le vrai courage par exemple évite non-seulement les défaillances de la timidité, mais aussi la témérité irréfléchie et l'audace extravagante. D'un autre côté, l'homme souvent manque d'atteindre la mesure parce que ses actes sont insuffisants. Si cet excès et ce défaut deviennent habituels, ils constituent deux vices extrêmes et la vertu pourra paraître occuper le milieu entre ces deux vices. Ainsi la religion occupe le juste milieu entre la superstition et l'irréligion ; la patience entre l'insensibilité et l'impatience ; la clémence entre la cruauté et la faiblesse non raisonnée ; la liberté entre l'avarice et la prodigalité.

Voilà pour les vertus morales, les seules dont je puisse te parler avec compétence. Car pour les vertus théologiques, je ne puis sans théologie, affirmer qu'il y a pour elles un milieu. Quand bien même l'amour de Dieu que tu mentionnes serait soustrait à la maxime qui t'inquiète, il me semble que son application aux vertus morales suffit pour diminuer tes alarmes. D'ailleurs tu peux conjecturer qu'entre la présomption et le désespoir règne l'espérance.

Mais voici venir le respectable Lhomond. C'est un homme rigide contre les barbarismes, mais qui ne veut nullement guerroyer contre la philosophie. La vertu peut être comparée au vice de deux manières. Tout à l'heure nous avons considéré la vertu et les deux

vices qui lui sont parallèles dans leur rapport avec une même règle et les deux vices nous ont paru contraires entre eux, tandis que la vérité occupait le centre. Maintenant étudions la vertu et le vice dans leur nature, en tant qu'habitudes. Le résultat sera : d'un côté : habitude d'agir bien ; de l'autre : habitude d'agir mal. Or quand deux choses réelles sont le plus opposées entre elles tout en étant dans le même genre on les appelle contraires. Puisque vice et vertu sont des habitudes réelles à la fois et tout-à-fait opposées entre elles, on les appellera contraires, bien que deux vices puissent aussi être contraires, à raison de leur rapport avec la règle de la vertu. L'avarice pourra ainsi être dite contraire à la libéralité tout en étant le contraire de la prodigalité. Le point de vue n'est pas le même. Mais enfin tu n'obliges pas, j'imagine, tout le monde à parler de la vertu au même point de vue que ce brave Lhomond. D'ailleurs n'en déplaise aux grammairiens, les exemples qu'ils emploient sont-ils certains par le fait qu'ils sont cités ? On les cite comme propres à faire comprendre et retenir une règle et s'ils sont célèbres, c'est à raison de l'ouvrage d'où ils sont tirés, de sorte que leur emploi n'enlève rien, mais n'ajoute rien non plus à la valeur intrinsèque de la pensée. J'ai dit.

ABSTRAIT.

L'Abelle.

" Forsan et hæc olim meminisse juvabit "

QUEBEC, 13 MAI 1850.

Les ordres religieux en France.

La plupart de nos lecteurs savent que presque tous les religieux vont être bientôt chassés de France. Ils sont sous le coup d'un arrêté gouvernemental qui limite à quelques semaines leur existence sur la terre de la république et de la liberté française. Il y aurait encore un moyen, ce serait, pour les différents ordres, d'obtenir une reconnaissance officielle du gouvernement, mais cela est impossible. Voici ce qu'écrivait à ce propos un religieux de France à un ami du Canada :

" Je me suis arrêté hier en vous demandant de vos nouvelles et aujourd'hui j'en ai bien d'autres à vous donner. L'autorisation des ordres religieux est chose impossible avec les conditions de M. Lepère ; au moins pour les grands Ordres, il n'y faut pas songer. Il nous faudrait briser toute relation avec Rome ; plus de généraux, plus de ramifications à l'étranger, rien qu'une petite congrégation diocésaine. Ces messieurs veulent peut-être reproduire le schisme anglais

sur un petit pied.—Bon courage ; ils y crèveront à la peine.—On nous donne jusqu'au 1er juillet pour nous faire accepter par l'État, et encore je vous prie d'écouter ces bons messieurs : " Nous autoriserons les congrégations religieuses qu'il nous sera possible d'autoriser." En ce cas jamais, même au prix de tous les sacrifices de notre part, leur sera-t-il possible de nous tolérer ?

" Que voulez-vous ? ce n'est pas un spectacle réjouissant pour les flâneurs des boulevards que la bure et les pieds nus du Franciscain, que ces costumes étranges et surannés, qui, malgré nous, nous font penser à des choses peu propres à dorer la perspective.—*Novissima tua* : c'est un grand mot que ces honnêtes personnages ne connaissent et ne craignent que trop.

" Vous savez le mot spirituel de Mgr de Charbonnel à un petit commis-voyageur :—Sa Grandeur passait un jour sur le boulevard des Italiens avec son costume de capucin : grosse corde autour des reins, grand capuchon pointu, pieds nus sur l'asphalte, en un mot un cauchemar ambulante pour les dégustateurs de café et de sorbets.—Père, lui cria un petit crevé attablé à la porte d'un café, il faut mourir.—Oui, répondit Sa Grandeur de Charbonnel *con grazia cappucinesca*, mourir ou crever, cela dépend de la bête."

" Rappelez-vous ce mot de Joubert : Il faut ménager le vent aux têtes françaises, et le bien choisir, car tous les vents les font tourner."

Comme on le voit l'avenir n'est pas rose pour les ordres religieux français. A en croire les apparences on se dirait à la veille d'une crise suprême, qui amènera de nouveaux désastres, et qui bouleversera pour bien longtemps peut-être notre ancienne mère-patrie.

Veut-on avoir une idée du nombre des religieux non autorisés en France, voici ce que nous lisons à ce sujet dans *l'Opinion Publique* :

Aujourd'hui que la situation des congrégations religieuses est mise en question en France, les statistiques suivantes ne manqueront pas d'intéresser les lecteurs.

En 1770, au moment où les ordres religieux furent supprimés, il y avait tout au plus 50,000 religieux ; 17 ou 18,000 hommes et 30,000 femmes.

La reconstitution des couvents n'a commencé qu'en 1804, et ne prit un essor réel que sous la Restauration.

Sous le gouvernement de juillet, à l'exception des jésuites, les autres congrégations purent également se multiplier à leur aise.

C'est en 1856 seulement que l'on peut trouver un recensement officiel des congrégations. Il constate l'existence de 49,582 religieux, dont 10,000 hommes